

Le Premier ministre démissionne, qui lui succédera ?

Congo-Kinshasa Sa démission intervient dans le cadre d'un accord contraire à la Constitution.

Le premier ministre congolais, Augustin Matata Ponyo, a annoncé lundi sa démission et celle du gouvernement de Kinshasa, en application de l'accord signé le 18 octobre entre la majorité présidentielle et une minorité de l'opposition et de la société civile.

Contraire à la Constitution

Alors que le second et dernier mandat constitutionnel du président Kabila vient à échéance le 19 décembre prochain, cet accord prévoit de retarder la présidentielle – qui aurait dû avoir lieu ce mois-ci au plus tard mais qui n'a pas été organisée par les autorités – à avril 2018. Cela prolonge d'autant le mandat de M. Kabila puisque ce dernier a obtenu un arrêt – très critiqué – en ce sens de la Cour constitutionnelle, bien que la Constitution prévoit qu'en cas de vacance du pouvoir, le président du sénat assure la présidence intérimaire, avec 120 jours maximum pour organiser la présidentielle.

En échange de l'acceptation d'une présidentielle retardée, un Premier ministre doit être nommé parmi la minorité d'opposants complaisants qui ont signé l'accord. Ce qui est contraire à la Constitution (Art. 78), qui exige que le Premier ministre soit issu de la majorité parlementaire.

En tant qu'opposant le plus connu ayant signé l'accord du 18 octobre, Vital Kamerhe est donné favori pour le poste. Alors qu'on attendait lundi la nomination du nouveau Premier ministre, M. Kamerhe, à l'issue d'une rencontre avec le chef de l'Etat, a seulement indiqué que cette nomination était *"imminente"*.

Le président Kabila doit s'adresser ce mardi au Congrès, pour son discours annuel sur "l'état de la Nation". Les supputations vont donc bon train sur une annonce à cette occasion.

M. Kamerhe joue son avenir puisqu'il est à présent honni par l'opposition, avec laquelle il a pris ses distances lorsqu'il est apparu qu'il n'était pas le favori pour succéder comme sa figure de proue au vieillissant Etienne Tshisekedi, la place ayant été conquis en quelques mois par Moïse Katumbi. Si M. Kabila devait lui jouer un tour à sa façon en ne le nommant pas, ses ambitions politiques seraient définitivement mortes.

30

JOURS

Pour que les radios étrangères donnent une participation majoritaire "aux Congolais".

RFI et Radio Okapi bâillonnées ?

Ce suspense survient alors qu'une délégation du Conseil de sécurité en visite à Kinshasa a appelé samedi à *"une transition pacifique"* vers *"une élection apaisée"*. Le pouvoir a répondu que l'accord du 18 octobre était *"le point de départ"* en fonction duquel *"la communauté internationale doit agir pour ramener tout le monde"* à s'entendre.

Et, au cas où l'inflexibilité du pouvoir ne serait pas suffisamment claire, un décret sur les médias audiovisuels étrangers vient d'être adopté, selon lequel ils ne seront plus autorisés à émettre au Congo que *"moyennant une participation majoritaire des Congolais"* dans le capital de leur société. Les radios étrangères ont trente jours pour s'exécuter, soit jusqu'au 12 décembre, une semaine avant la fin du mandat de M. Kabila, date à laquelle l'opposition a annoncé qu'elle mobilisera ses troupes pour exiger le respect de la Constitution et le départ du chef de l'Etat.

Les radios d'opposition ayant été fermées, seules RFI et Radio Okapi donnent encore autre chose que la version officielle des événements. Et le pouvoir bloque les réseaux Internet à chaque turbulence politique.

Marie-France Cros